



**Déclaration Finale et Recommandations
du symposium médico-juridique:**

**Les Jugements de la Charia
concernant**

**l'utilisation des vaccins contre le Covid-19, leur achat et le
financement de leur distribution avec les fonds de la Zakat**

tenu par vidéoconférence

lundi 10 Rajab 1442 / 22 février 2021

10h00 à 13h00, heure de la Mecque.

Premièrement: Déclaration Finale

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que les bénédictions et la paix soient sur qui Il a envoyé en miséricorde, notre maître Mohammed, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent avec bienveillance jusqu'au
Jour Dernier

Avec la grâce d'Allah, le Secrétariat Général de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique de l'Organisation de la Coopération Islamique (Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite) a organisé par vidéoconférence le lundi 10 Rajab 1442 (22 février 2021) un symposium médico-juridique sur *les jugements de la Charia concernant l'utilisation des vaccins contre le Covid-19, leur achat et le financement de leur distribution avec les fonds de la Zakat*, suite à deux questions reçues du Secrétariat Général de l'OCI et de la Banque Islamique du Développement

Le symposium a réuni d'éminents érudits qui sont également membres et experts de l'Académie (liste des noms ci-jointe) et s'est ouvert par une récitation du Saint Coran.

S.E. Cheikh Saleh bin Abdullah bin Humaid, Président de l'Académie et conseiller à la Cour Royale Saoudienne, a prononcé l'allocution d'ouverture dans lequel il a souhaité la bienvenue aux honorables participants et les a remerciés d'avoir accepté l'invitation du Secrétariat Général de l'Académie à participer au symposium médico-juridique.

Ensuite, S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie a présenté dans son discours du cadrage la première question du Secrétariat Général de l'Organisation de la Coopération Islamique, et la deuxième question de la Banque Islamique du Développement, qui se lisaient comme suit:

- 1) Quelle est le jugement de la Charia concernant l'utilisation des vaccins contre le Covid-19?**

2) Quelle est le jugement de la Charia concernant l'achat des vaccins contre le Covid 19 et le financement de leur distribution aux pauvres à partir des fonds de la Zakat ?

Après avoir présenté les deux questions aux juristes et médecins, les participants au séminaire ont écouté une présentation détaillée des médecins participants qui ont donné des explications essentielles sur les substances les plus importantes qui composent les vaccins actuellement disponibles contre le Covid-19 d'un point de vue médical. Ensuite, les participants ont écouté aux interventions des juristes sur les questions susmentionnées.

Un comité a donc été formé parmi les participants du symposium pour formuler ses recommandations. Le Secrétariat Général de l'Académie a pris contact avec les juristes et médecins participant afin de soumettre leurs propositions sur les recommandations. L'Académie a reçu de nombreuses propositions intéressantes, et après examen, les recommandations suivantes ont été conclues:

Deuxièmement

Recommandations

1) Composants des vaccins actuels contre le Covid 19

Les spécialistes en pharmacologie et en médecine préventive confirment que les vaccins disponibles contre le Covid-19, sont constitués de l'ARN (acide ribonucléique) messenger du virus «SARS CoV2», de matériel ADN recombinant, du virus du rhume (adénovirus), d'autres virus, de bactéries, des composés de l'arbre quillaja et des plantes (comme bioréacteurs), ainsi que d'autres substances auxiliaires telles que le potassium, le sodium, le magnésium, le phosphate, l'acide acétique, le chlorhydrate de trométhamine, le diacétate, le polysorbate, le saccharose, les lipides, le cholestérol, l'histidine, l'éthanol et l'eau.

Par conséquent, ces vaccins ne contiennent pas de dérivés porcins ou humains, et au cours de leur production, des interactions chimiques et des changements se produisent entre leurs composants, ce qui relève des jugements chariatiques concernant la transformation chimique dans la jurisprudence islamique.

2) Jugement sur l'utilisation des vaccins actuels

Sur la base de la description médicale ci-dessus de la réalité des vaccins disponibles, leur utilisation pour la vaccination contre le Covid 19 est donc permise conformément à la Charia.

En outre, la vaccination devient obligatoire si le gouvernant l'oblige, étant donné que les décisions du gouvernant sont tributaires de l'intérêt public.

Partant de ce principe, ce symposium appelle les musulmans du monde entier à se conformer aux instructions émises par les dirigeants de leur pays et par les autorités sanitaires compétentes dans leurs communautés, afin de mettre en œuvre l'objectif chariatique qui stipule la préservation de la vie, et qui est l'une des finalités nécessaires dans la Charia.

3) Jugement sur l'utilisation des fonds de la Zakat pour l'achat des vaccins contre le Covid 19

Après examen et révision des preuves fondées sur la Charia, les objectifs suprêmes, les maximes globales, les finalités des actions, les efforts légaux (Ijtihad) des jurisconsultes renommés, passés et présents, sur les significations des huit catégories des bénéficiaires de la Zakat mentionnées dans le verset coranique:

"Les Sadaqât (Zakat) ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des jongs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d'Allah, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret d'Allah! Et Allah est Omniscient et Sage." Al-Tawbah 60.

Le symposium recommande ce qui suit:

(A) Il est permis d'utiliser les fonds de la zakat, car ils sont inclus dans la catégorie «et dans le sentier d'Allah», vue que la pandémie de Covid-19 menace l'humanité entière, et qu'elle doit être combattue avec tous les moyens scientifiques et matériels qui sont admissibles. Par conséquent, le gouvernant

a le droit d'utiliser les fonds en provenance de la Zakat pour éliminer ce danger.

(B) **Dire** qu'il est légitime, en vertu de la Charia, d'utiliser des fonds en provenance de la Zakat pour acheter des vaccins et financer leur distribution **ne signifie pas dépenser tous les fonds de la Zakat à cette fin**. En effet, seule une partie de ses fonds sera dépensée à cette fin tout en tenant compte du reste des prioritaires en fonction de l'évaluation des intérêts et des besoins.

4) Recommandations Générales

1- Appeler les états du monde, en particulier ceux qui sont en mesure de coopérer pour mettre des vaccins à la disposition des pays qui ne peuvent les acheter, à financer leur distribution aux nécessiteux du monde entier, car la lutte contre le Covid-19 doit être globale et pour tous les pays du monde afin que toute l'humanité soit protégée contre la pandémie, in cha Allah.

2- Appeler les États, les organisations, les autorités sanitaires, les médias et l'humanité toute entière à considérer la vaccination comme une préoccupation humanitaire, ce qui nécessite une coopération et une solidarité dans leur distribution entre les pays et les humains de manière simple et accessible.

3- Appeler les érudits, les prédicateurs, les imams, les orateurs et les guides à conseiller les gens pour réagir aux campagnes de vaccination contre le Covid-19, et à mettre en garde contre les rumeurs et les fatwas irrégulières qui sèment la confusion sur la légitimité de l'utilisation de ces vaccins, dont l'efficacité et la capacité de protéger l'humain contre cette pandémie ont été médicalement prouvées.

4- Appeler les musulmans à revenir à Allah, à se repentir encore plus, à demander pardon, à donner plus d'aumône et d'actes d'obéissance, afin qu'Allah épargne cette pandémie de nous et du monde entier, et qu'Il accepte ceux qui ont péri à cause de cette pandémie. Qu'Allah leur accorde Son pardon et Sa miséricorde, et qu'Il accélère la guérison des malades, nous protège et toute l'humanité, car Il en est Tout Capable.

Nous demandons à Allah de hâter la fin de cette pandémie et que le bien, la sécurité et la paix prévalent sur tous les peuples.

Que les bénédictions et la paix d'Allah soient sur notre prophète Mohammed, sur sa famille ainsi que tous ses compagnons.

(Déclaration et recommandations publiées par le Secrétariat Général de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique à Djeddah le dimanche 22 Rajab 1442, correspondant au 7 mars 2021.)

Liste des Participants

- S.E. Cheikh Dr. Saleh bin Abdullah bin Humaid, membre du Conseil des Grands Savants, Imam à al-Masjid al-Haram, et Président de l'Académie.
- S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie.
- S.E. Cheikh Dr. Muhammad Ahmed Muslim al-Khalayla, membre de l'Académie, ministre des Awqaf, des affaires islamiques et des lieux saints du Royaume Hachémite de Jordanie.
- S.Em. Cheikh Ahmed bin Hamad al-Khalili, Grand Mufti du Sultanat d'Oman.
- S.E. Cheikh Dr. Saad bin Nasser al-Shathri, conseiller à la Cour royale saoudienne, membre du Conseil des Grands Savants.
- S.E. Dr Hussein al-Gezairy, ancien ministre de la Santé au Royaume d'Arabie Saoudite.
- S.E. Fahd bin Saad al-Majid, SG du Conseil des Grands Savants, Royaume d'Arabie Saoudite.
- S.E. Cheikh Prof. Saad bin Turki al-Khathlan, ancien membre du Conseil des Grands Savants, professeur à l'Université al-Imaam de Riyadh, Royaume d'Arabie Saoudite.
- S.E. Cheikh Abdullah bin Muhammad al-Khanein, ancien membre du Conseil des Grands Savants.
- S.Em. Cheikh Ahmed bin Abdulaziz al-Haddad, membre de l'Académie, et Grand Mufti de Dubaï, Emirats Arabes Unis.
- S.Em. Dr. Muhammad Taqi Usmani, membre de l'Académie, juge à la Justice Suprême de la République du Pakistan, vice-président de l'Université Dar-Uloom de Karachi, Pakistan.
- S.Em. Cheikh Dr. Ali Jumuah Mohamed, membre de l'Académie, ancien Grand Mufti de la République Arabe d'Egypte.
- S.Em. Hamdati Maa' al-Ain, membre de l'Académie et du Conseil Constitutionnel du Royaume du Maroc.
- S.Em. Dr. Mohamed al-Bichari, membre de l'Académie, SG du Conseil mondial des communautés musulmanes.

- S.Em. Abdulatif Mohamed Aal-Mahmoud, ﷺ Expert de l'Académie, membre du Conseil suprême des affaires islamiques, Royaume de Bahreïn.
- S.Em. Dr. al-Ayachi Fedad, expert de l'Académie, expert principal à l'IRTI, Banque Islamique de Développement.
- S.Em. Dr. Ahmed Mubalaghi, Président du Centre de recherche et d'études de Qom, République islamique d'Iran.
- Dr. Abdulbari Mashal, président du Raqaba Group, États-Unis.
- Prof. Said bin Muhammad Bagdash, professeur au département des études islamiques, Université de Taibah, Médine, KSA.
- Dr. Yaqub al-Mazru, consultant en épidémiologie, président du comité exécutif du Groupe Consultatif Islamique.
- Dr Abdullah Aljoudi, consultant en médecine sociale, président du comité d'éthique de l'hôpital universitaire King Fahd de Khobar, KSA.
- Prof. Ilham Bajunaid, professeur de Fiqh et ses fondements, Université King Abdulaziz.
- M. Abdullah Muhammad, Banque Islamique de Développement.
- Dr. Mayada Hasan, professeur adjoint de Fiqh et ses fondements, Université King Faisal.
- Dr. Shadiya Mohamed Kaaki, professeur adjoint de Fiqh, Université du King Abdulaziz.
- M. Mohamed Mondher Chouk, directeur du cabinet et des protocoles, AIFI.
- Dr. Abdulqahir Qamar, Directeur du Département de la recherche et de la Fatwah, AIFI.
- Ch. Abdullah al-Tamimi, Directeur du Département des Sessions et Conférences, AIFI.
- M. Adnan al-Fihri, directeur du département des finances et des affaires administratives de l'AIFI.
- M. Mohamed Walid al-Idrisi, directeur des relations publiques, des médias et de la communication, AIFI.
- M. Moez al-Riyahi, directeur par intérim du financement, des investissements et des projets, AIFI.

- Dr. Ismail Cebaci, chef du Département de la Recherche et des Encyclopédies, AIFI.
- Dr. Mohamed Mostafa Shoaib, chef du Département de la Fatwah et des Etudes, AIFI.
- Mme Sarah Amjad Hussein, superviseur des relations publiques, AIFI.
- M. Mourad al-Talili, conseiller en communication, AIFI.
- M. Hasan Kumait, chef de la division informatique, AIFI.
- M. Amjad Mustafa al-Mansi, chef de la Division des Protocoles, AIFI.
- M. Saad Salahudin Samar, superviseur IT, AIFI.
- M. Walid Mubarak al-Hadhrami, superviseur au Département des Sessions et Conférences, AIFI.